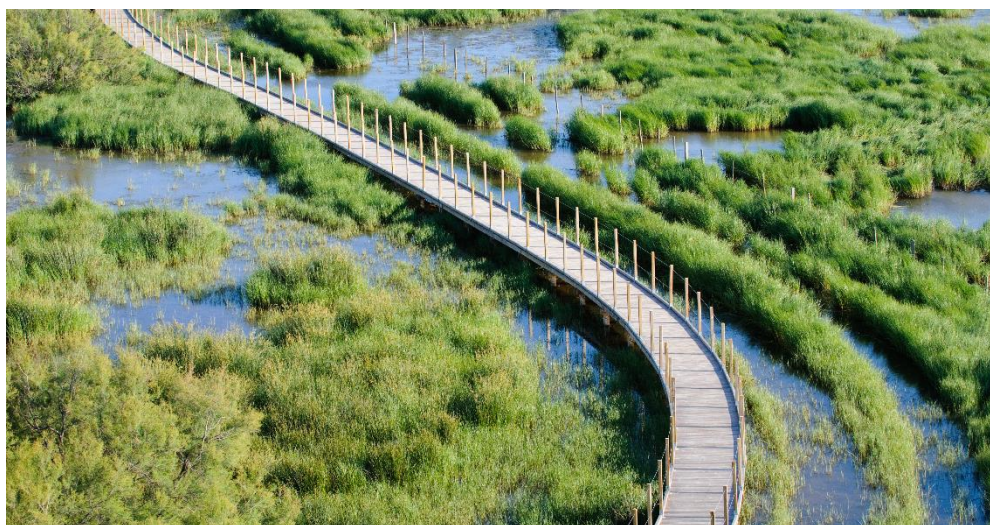




L'Observatoire de l'artificialisation des sols

Pour tendre vers un aménagement du territoire moins consommateur d'espaces et plus respectueux de la biodiversité, des écosystèmes naturels et des terres agricoles, l'Observatoire de l'artificialisation des sols, met ses connaissances à disposition des parties prenantes professionnelles, associatives et citoyennes.



Crédit : Arnaud Bouissou / Terra

La lutte contre l'artificialisation des sols

→ un axe majeur du Plan biodiversité

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général. Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du Plan biodiversité, avec comme **objectif de parvenir à « zéro artificialisation nette »**. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre

à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts. Cette maîtrise de l'urbanisation se traduit dans les documents de planification, notamment les plans locaux de l'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale.



Pourquoi un Observatoire de l'artificialisation ?



Artificialisation des sols
Un observatoire du Plan biodiversité

[A propos](#)

[L'observatoire](#)

[Les différentes bases](#)

[Bibliographie](#)

Un **observatoire** pour des **données nationales** sur l'**artificialisation des sols**

[EN SAVOIR PLUS >](#)

[L'ARTIFICIALISATION AU 1er JANVIER 2017 >](#)

Le **Plan biodiversité** prévoit la publication d'un état des lieux annuel de la **consommation d'espaces**.
Retrouvez les **données** et des **ressources** sur ce site !

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation locale du phénomène d'artificialisation des sols par les collectivités locales, associations et citoyens, l'État a mis en ligne un **observatoire de l'artificialisation** depuis le 4 juillet 2019, date du premier anniversaire du Plan biodiversité.

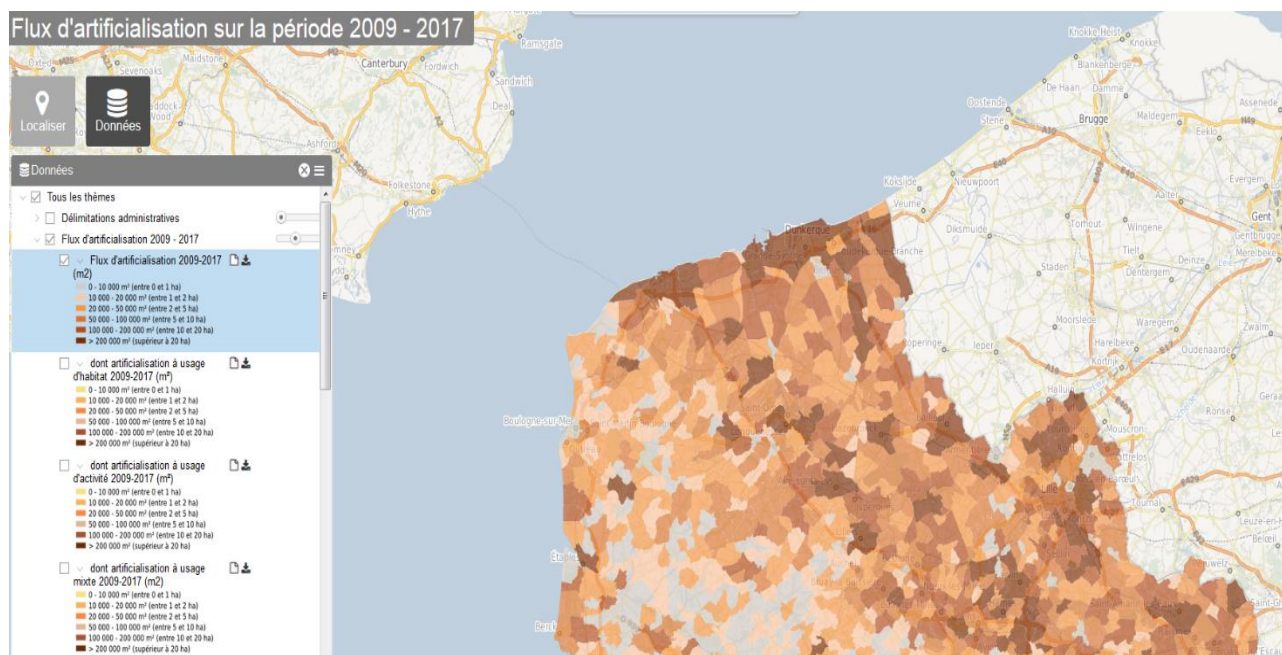
Cet observatoire répond à **l'objectif fixé par le Plan biodiversité (action 7)** de publier un état annuel de la consommation d'espaces et de mettre à disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales.

LIEN D'ACCÈS À L'OBSERVATOIRE

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>



→ Fonctionnement de l'outil, données disponibles et évolutions prévues



L'observatoire a été conçu sous maîtrise d'ouvrage MTES/MCTRCT/MAA et est mis en œuvre par l'IGN, le CEREMA et l'IRSTEA. Il permet de **suivre les flux de l'artificialisation des sols à l'échelle de chaque commune** de 2009 à 2017 en métropole et en Corse pour l'instant.

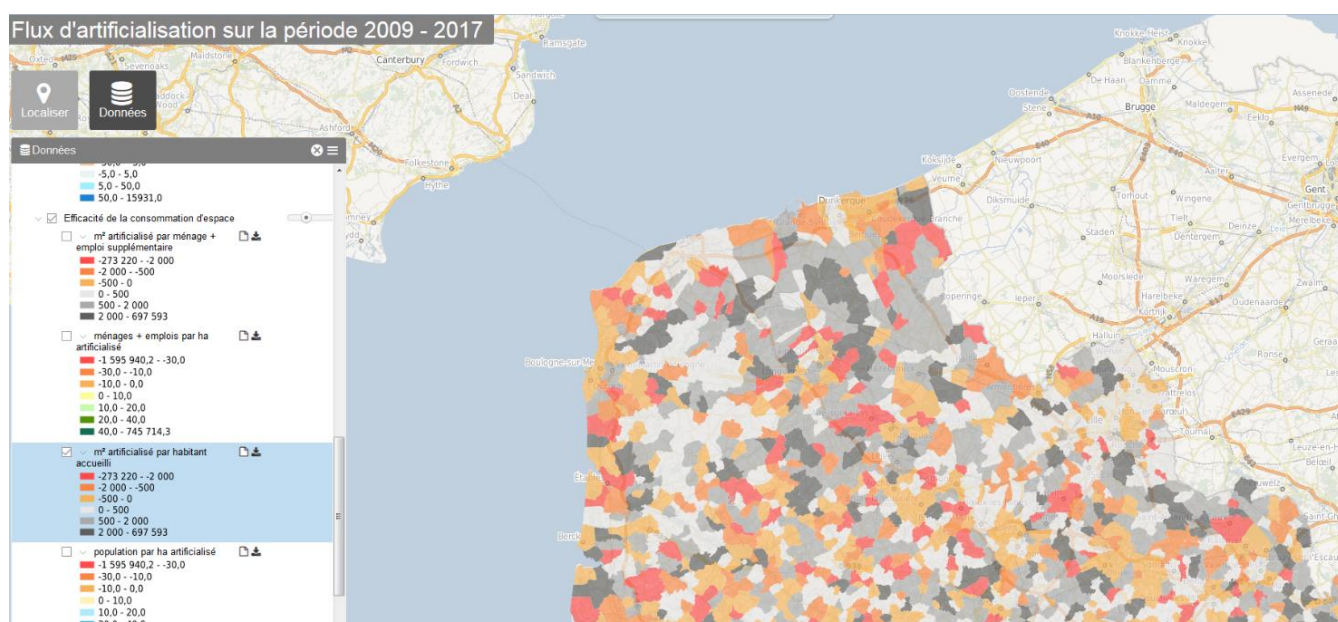
Les données d'occupation des sols obtenues à partir des fichiers fonciers mis à disposition par

le ministère des finances (DGFIP) et retraitées par le CEREMA sont en libre accès sur le portail national.

Le portail internet comprend un **visualiseur cartographique**, des données sur l'artificialisation ainsi que quelques indicateurs (rapport entre les surfaces artificialisées et la population ou le nombre d'emplois...). Un export des données à différentes échelles territoriales est également possible.



- Les données de l'année 2018 seront prochainement ajoutées, et chaque année, de **nouvelles données seront accessibles et téléchargeables**. Les données sur les territoires d'Outre-Mer vont également être ajoutées. Des ateliers de co-construction avec les territoires (collectivités locales, services de l'État) se déroulent sur l'ensemble de l'année 2019 afin de spécifier la plateforme et les indicateurs à calculer et de favoriser l'appropriation de l'outil par les acteurs concernés.
- En parallèle, pour le printemps 2020, un prototype de **données détaillées d'occupation du sol**, (OCSGE) faisant appel à l'intelligence artificielle et mêlant données existantes et nouvelles acquisitions sera conçu. Il sera testé auprès des collectivités locales et services déconcentrés de l'État.



L'outil dans sa version la plus élaborée pourrait être entièrement opérationnel en 2022 pour mesurer annuellement la consommation d'espace sur la base de données de référence, permettant de définir la **trajectoire vers l'objectif "zéro artificialisation nette"**.

